

TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

COLLEGE SAINT AUGUSTIN

FACTURATIONS ANNUELLES



Toutes les factures se trouveront directement sur le site ou l'application « école directe ». Les codes seront envoyés en septembre sur votre boîte mail.

☞ **Facturation ANNUELLE** : mi-octobre : Contribution, restauration (forfait et repas « externe » de septembre).

☞ **Facturation COMPLEMENTAIRE** : Etudes 1,2 et 3^{ème} trimestre, repas occasionnels et voyages scolaires, activités sportives entraînant éventuellement un surcoût, secourisme...

Mode de règlement :

- **De préférence, le prélèvement automatique mensuel** : sur 10 mois le 7 de chaque mois, d'octobre 2022 à juillet 2023.

Important : mandat SEPA joint à nous retourner signé pour le 22 Août 2022, accompagné d'un **RIB**

- **Par chèques** : 3 échéances : Novembre / Février et Avril

Pour faciliter les démarches, merci de joindre les 3 chèques avec la 1^{ère} échéance, les autres chèques seront encaissés aux échéances prévues.

MONTANT DE LA CONTRIBUTION DES FAMILLES

520,00 € par enfant soit 52,00 € / mois sur 10 mois

N.B. : En cas de départ de l'établissement en cours d'année, **tout trimestre commencé sera dû et un courrier de démission devra être transmis au service comptabilité pour que cela soit pris en compte.**

RESTAURATION (📄 FICHE JOINTE - A COMPLETER)

Aucun changement ne sera accordé au-delà du 16 septembre. Le régime choisi à cette date sera définitif pour l'année scolaire

Forfait 4 jours	Forfait 2 jours *	Occasionnel
620,00 €	310,00 €	5,20 €

*jours fixes à préciser sur la feuille jointe « restauration 2022/2023 »

Dans le calcul du forfait, nous avons déduit 7 jours d'absences pour un élève demi-pensionnaire 4 jours (journées pédagogiques, ..., autres absences à l'initiative de l'établissement).

- **Sections sportives** : les montants seront déterminés à la rentrée. L'engagement sera pris pour toute l'année.
- **Voyage scolaire 6èmes, 4èmes et 3èmes** : pour les familles étant en prélèvement, ceux-ci seront prélevés avec la contribution et la restauration.
Un acompte de 45 euros par mois et par voyage sera prélevé à partir du mois d'octobre, le coût du voyage sera régularisé dans l'année.
NB : En cas d'impossibilité d'effectuer le voyage selon les conditions sanitaires, la somme avancée sera régularisée.
- **Absences maladie** : Réduction repas accordée en cas d'absence justifiée, pour maladie (**avec certificat médical**) : 3 euros par jour à partir de la 2^{ème} semaine d'arrêt maladie consécutive pour **les demi-pensionnaires**.
- **Une réduction de 10%** est appliquée sur les forfaits « restauration » et la contribution de chaque enfant, **pour les familles ayant 3 enfants et plus scolarisés dans l'OGEC E.C.A.M.** (Etablissements Catholiques associés de Morlaix : Lycée Notre Dame du Mur – Le Porsmeur, Groupe scolaire Saint Joseph, Collège Saint Augustin).
Cette réduction s'applique également aux enfants de l'ECAM pour les familles ayant d'autres enfants scolarisés soit à l'école Notre Dame de Lourdes à Morlaix, à l'école Notre Dame de Ploujean, au collège Sainte Marie de St Thégonnec et à l'école du Sacré Cœur à St Thégonnec. Pour ces 4 établissements, merci de nous fournir un certificat de scolarité.
- **Assurance prise en charge par l'établissement** : Mutuelle St Christophe

ETUDES

Matin de 7H45 à 8H40	Soir de 16H45 à 18H15
Gratuit	40,00 € par trimestre